

### La position actuelle du Canada

Faisant observer que "l'appui accordé par la Libye aux extrémistes pré-occupe vivement le gouvernement du Canada", Ottawa a introduit de nouvelles mesures contre la Libye le 10 janvier 1986. Ainsi, le Canada a annoncé que les entreprises canadiennes opérant en Libye cesseraient de bénéficier de toute aide financière gouvernementale et de toute protection sous forme d'assurance, et il a ajouté la Libye à la liste de pays visés par contrôle (Loi sur les licences d'exportation et d'importation). Le gouvernement a par ailleurs précisé qu'il allait exhorter les entreprises canadiennes traitant avec la Libye de ne pas chercher à profiter des ouvertures créées par l'embargo américain. Signalant qu'il n'avait pas le pouvoir juridique de forcer les citoyens canadiens travaillant en Libye à quitter ce pays et que ces personnes ne semblaient courir aucun danger immédiat à ce moment-là, le gouvernement a déclaré que "ceux qui y travaillent feraient bien de définir leur situation particulière dans le contexte des événements actuels afin de déterminer s'ils auraient des motifs de craindre pour leur sécurité". Enfin, notre pays s'est dit "convaincu que toute nouvelle mesure de pression contre la Libye [devait] faire l'objet d'une large coordination", et le gouvernement a ajouté que "le Canada [était] disposé à mettre tout en oeuvre pour aboutir à un consensus véritable avec ses amis et alliés"<sup>2</sup>.

Répondant à une question qui lui était posée en Chambre peu après le bombardement de la discothèque de Berlin-Ouest, le premier ministre Mulroney a déclaré :

"Le gouvernement américain et celui d'autres pays s'inquiètent de plus en plus de la conduite irresponsable et criminelle des agents de certains pays qui semblent soutenir le terrorisme, activité... complètement inacceptable pour le Canada..."<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Communiqué du Cabinet du premier ministre, 10 janvier 1986.

<sup>3</sup> Débats de la Chambre des communes, 9 avril 1986, p. 12047.